



FÊTE DU CANAL 2025

RÈGLEMENT

Date limite d'inscription : **lundi 21 août 2025**

Article 1 : Organisation

L'association « Groupement des Associations d'Eschau » est l'organisatrice de l'événement Nagez Nature dans le cadre de la « Fête du Canal » où le même jour auront lieu une parade OFNI (Objets Flottants Non Identifiés), une bataille géante de pistolets à eau et une grande fête foraine.

Avec possibilité de restauration sur place à midi organisée par une association locale.

Article 2 : Lieu et date

L'animation se déroulera autour du Canal du Rhône au Rhin à Eschau. Départ au Centre Sportif Camille Claus le dimanche 31 août.

Article 3 : Inscription

Les inscriptions s'effectuent jusqu'au lundi 21 août 2025.

L'engagement est gratuit.

Pour les sportifs licenciés, remplir le bulletin d'inscription, la décharge de responsabilité et ajouter une copie de votre licence actuelle.

Pour les non-licenciés, remplir le bulletin d'inscription, la décharge de responsabilité, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course et natation sportive et une autorisation parentale pour les mineurs.

Les fiches d'inscription sont à envoyer à la mairie d'Eschau mairie@eschau.fr

Article 6 : Réunion technique et marquage

Tous les sportifs doivent assister à la réunion technique qui aura lieu dimanche jour de l'animation avant les départs au Centre Camille Claus. Ils procéderont également au marquage, obligatoire pour prendre part.

Article 7 : Départs de la course

Les parcours sur une distance de 4000 et 2000 mètres.

Il sera organisé 2 départs :

- « Pour le plaisir » : nage en eau libre

Départ 14h00

Réunion technique 13h00

- « SWIM RUN » : activité combinant course à pied et natation

Départ 15h00

Réunion technique 14h00

Le port de lunettes est autorisé.

Sont interdits : les aides artificielles, plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes, et aides à la flottaison, comme bouées ou autres objets flottants.

Le départ a lieu avec la course à pied, à l'endroit indiqué par le directeur de l'animation. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner l'exclusion.

Article 8 : Aptitude physique

Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer le parcours. Le médecin du comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates nécessaires.

Article 9 : Sécurité

La sécurité sera assurée par la Protection Civile, des kayaks, des sauveteurs sont placés sur la rive à différents endroits du parcours. Une équipe de secouristes sera à votre disposition pour tout problème avant, pendant et après les courses.

Article 10 : Annulation et changement de la manifestation

Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Article 11 : Droit à l'image

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un sportif à des fins de communication et de promotion de la manifestation.

Article 12 : Réception de fin d'animation

A l'issue de la 2^{ème} course, une réception de fin d'animation sera organisée au Centre Camille Claus

Article 13 : Après-course

Des douches et toilettes seront disponibles à proximité de la course (Stade de football ou Centre Sportif).

Article 14 : Assurance

Chaque nageur doit posséder sa propre assurance (Responsabilité Civile).

Article 15 : Stationnement

Le jour de la compétition un parking sera à la disposition des coureurs (Stade de football).

Article 16 : Respect de l'environnement

Il est attendu de la part des nageurs de respecter l'environnement avant, pendant et après l'animation.

Article 17 : Respect des consignes

Tout sportif doit respecter scrupuleusement les consignes de course et de sécurité des bénévoles du comité d'organisation et du corps arbitral.

FÊTE DU CANAL 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : **lundi 21 août 2025**

Nom : Prénom :

Né(e) le : Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél fixe : Portable :

Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : Téléphone :

Je m'inscris à :

- | | | | |
|-------|--------------------------|---|--------------|
| 14h00 | <input type="checkbox"/> | « Pour le plaisir » : nage en eau libre | 2 000 mètres |
| 15h00 | <input type="checkbox"/> | « SWIM RUN » : activité combinant course à pied et natation | 4 000 mètres |

Je joins à mon inscription les documents obligatoires

Les sportifs concurrents certifient avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter

Fait à : Le :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Bulletin d'inscription et documents obligatoires à retourner avant le 21/08/2025 :

Par courrier Mairie Eschau 60 rue de la 1^{ère} Division Blindée 67114 Eschau
Par mail mairie@eschau.fr

FÊTE DU CANAL 2025

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Date limite d'inscription : **lundi 21 août 2025**

Je soussigné(e)

Déclare dégager de toute responsabilité les membres de l'organisation ainsi que l'Association « Groupement des Associations d'Eschau » en cas d'accident de quelque nature que ce soit, de vol ou de dommage sans aucune exception ni réserve en rapport avec ma participation ou ma présence à l'événement « Fête du Canal 2025 » qui a lieu .

J'ai conscience que la participation comporte des risques de blessure commun aux activités sportives et plus particulièrement aux activités de natation en eau libre, je choisis volontairement et librement d'assumer ces risques.

Il est de ma responsabilité de veiller à ma propre sécurité en usant de précautions.

Je ferai mon affaire personnelle de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit tant pour ce qui me concerne que pour tout recours à l'encontre de tous tiers responsables d'un dommage quelconque à mon endroit.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement relatif à la manifestation « Fête du Canal 2025 »
Et m'engage à le respecter.

De plus, je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrai leur causer au cours de la manifestation.

Je m'engage à me porter garant(e) sur ma responsabilité civile de tout dommage dont je serai, de manière volontaire ou involontaire, responsable lors de cette manifestation.

J'ai lu attentivement cette décharge et la signe en pleine connaissance de cause.

Fait à

Le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

FÊTE DU CANAL 2025

AUTORISATION PARENTALE

Date limite d'inscription : **lundi 21 août 2025**

Je soussigné Madame, Monsieur,

NOM :

PRENOM :

Demeurant

RUE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

Autorise mon fils, ma fille

NOM :

PRENOM :

à participer à la nage en eau libre et/ou la course de Swim Run

Je reconnais que mon fils/ma fille, et moi-même avons pris connaissance de l'intégralité du règlement de l'épreuve à laquelle il, elle est inscrit(e) et que nous nous engageons ensemble à respecter.

Fait à

Le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »